

Contribution d'Intercéréales à la consultation PNACC

Décembre 2024

Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, Intercéréales réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte /commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire, mais aussi, à valoriser le savoir-faire français et la qualité des productions et produits céréaliers à l'international. Intercéréales avec l'ensemble des composantes des filières céréalières, contribue ainsi à leur développement, en combinant compétitivité, gestion des qualités, et excellence environnementale.

Cette ambition s'inscrit dans la durée, et la filière céréalière a pour objectif de travailler sur les changements induits à horizon 2050 par le changement climatique.

Au-delà des effets directs sur la croissance et le développement des cultures (rendements, maladies, prolifération des ravageurs, excès ou manque d'eau..) le changement climatique a des conséquences sur l'ensemble de la filière : sur la logistique (problèmes d'étiage pour le transport fluvial..), sur les problématiques de stockage et conservation (absence de températures froides pour la ventilation des grains), sur les entreprises (disponibilité en eau, gestion des qualités de plus en plus variables, déplacement des productions) ...

Si l'impact du changement climatique touche d'abord la production agricole et le revenu des producteurs (en niveau moyen et en stabilité), c'est l'ensemble de la filière qui est impacté et concerné, en premier lieu par la nécessaire adaptation à l'évolution quantitative et qualitative du sourcing, mais aussi, de façon variable selon les produits, par de nouvelles contraintes en particulier sur l'eau.

Dans ce contexte, l'ensemble des acteurs de la filière est mobilisé pour trouver et développer les solutions d'adaptation, mais aussi d'atténuation, du changement climatique.

La présente contribution d'Intercéréales s'inscrit majoritairement dans l'axe 2 du PNACC « Adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique » .

La filière s'engage dans une démarche d'anticipation des enjeux globaux liés aux changements climatiques. Elle vise à proposer des solutions aux interrogations liées aux futures productions potentielles, à leur localisation, aux évolutions des assolements, à la variabilité interannuelle des rendements et des qualités. Cette démarche inclut les impacts du changement climatique sur la dimension logistique (transport fluvial / ferroviaire), sur le stockage et la conservation du grain et leur transformation.

Elle est en cohérence avec la mesure 36 du plan « étude prospective pour aider à l'élaboration d'une vision stratégique pour l'agro-alimentaire français à l'horizon 2040 », à laquelle la filière souhaiterait être associée..

La filière céréalière s'est largement investie dans les travaux du « Varenne de l'eau et du changement climatique », posant un diagnostic des impacts de ce changement sur chaque maillon de la filière, et identifiant les premiers leviers d'adaptation, présentés ci-dessous et non exhaustifs, placés en regard de certaines mesures du PNACC tel que soumis à consultation :

L'Alimentation hydrique : Il s'agit de réguler l'alimentation hydrique des plantes, en garantissant l'accès à l'eau pour les producteurs. L'irrigation adaptée et régulée est l'un des leviers majeurs d'adaptation des cultures et des exploitations, un enjeu important pour sécuriser la production. Cette question est très peu abordée dans la mesure 37 qui ne fait que très peu référence à la problématique de l'eau, alors qu'elle est tout à fait centrale. De même la mesure 21 (axe 2) reste très générale et ne fait pas explicitement référence aux systèmes agricoles. La filière céréalière souhaite rappeler l'importance de l'accès à la ressource en eau dans les territoires, via la mobilisation de ressource existante mais également via la création de ressources nouvelles (stockage, utilisation des eaux non conventionnelles....).

L'Innovation variétale : Dans un registre similaire valoriser et accélérer l'innovation variétale est incontournable. Face à ces enjeux climatiques, l'innovation variétale constitue un levier majeur, jouant à plusieurs niveaux : adaptation des cycles de développement au contexte climatique, amélioration de l'efficacité de l'eau, moindre sensibilité aux stress thermiques.

Le soutien à la recherche-développement, limiter les freins réglementaires à l'innovation est absolument nécessaire pour fournir aux acteurs les outils d'adaptation et de résilience au nouveau contexte.

Le document de présentation du PNACC 3 ne fait aucune référence à la recherche et à l'innovation dans l'axe 3. L'axe 5, mesure 45, traite cependant de la recherche sur un plan général, mais sans référence aux filières agricoles et agro-industrielles, pourtant les premières concernées.

Le développement du numérique au champ : Gérer l'accroissement de la variabilité interannuelle passe par le développement du numérique au champ. Comme indiqué précédemment, l'impact du changement climatique se traduit non seulement par des évolutions tendanciennes (températures, régime des pluies) mais aussi par une variabilité interannuelle beaucoup plus forte, nécessitant une adaptation permanente et délicate des techniques culturales.

L'interprofession et ses partenaires, en premier lieu ARVALIS, Institut technique de la Filière, sont très engagés dans la recherche, la mise au point et la diffusion d'outils

d'aide à la décision (OAD) et de capteurs d'état des milieux et des plantes. Cette diffusion large nécessite un accompagnement par les pouvoirs publics, accompagnement financier pour les producteurs ainsi que pour les entreprises et organisations impliquées dans les technologies numériques. Un effort de formation initiale et continue sur ces thèmes est également indispensable et devrait être intégré dans le PNACC.

Les systèmes de production agroécologiques : Il s'agit de mettre au point des systèmes de production agroécologiques, territorialisés et plus résilients. Le déplacement des cultures sur le territoire, l'attention portée au maintien ou à l'amélioration de la fertilité des sols qui constitue également un facteur de résilience face au changement global, la recherche d'une couverture permanente de sols, conduisent à une évolution forte des systèmes de culture et des systèmes de production.

Le développement de l'agriculture de conservation des sols contribue par exemple à cette évolution, induisant en outre un effet positif sur l'atténuation du changement climatique par la fixation de carbone.

Ces évolutions doivent être accompagnées pour sécuriser les choix des producteurs, au sein de chaque territoire, et induisent des besoins d'accompagnement technique des producteurs, mais également en dispositifs de sécurisation face à la prise de risque induite par des changements majeurs des pratiques.

La mesure 2 (axe 1) du PNACC «Maintenir la possibilité pour chacun de s'assurer contre les risques naturels en modernisant notre système assurantiel » devrait être étendue et adaptée aux producteurs agricoles, soumis aux aléas du climat, mais aussi amenés à prendre des risques spécifiques liés à la mise en œuvre de pratiques innovantes. Cet élargissement pourra bénéficier des retombées de la mesure 37 visant à mettre au point un outil de diagnostic de la résilience des exploitations.

Le stockage et la conservation : Adapter l'outil de stockage / conservation des grains à la variabilité des rendements et des qualités est une nécessité. Le changement climatique induira en effet deux effets majeurs sur la phase stockage/conservation des grains : une perte d'efficacité de la ventilation de refroidissement à l'air ambiant et une hétérogénéité croissante de la qualité des lots en inter comme en intra-annuel. Ce parc nécessite à nouveau des investissements importants pour permettre la conservation des grains. Le maillage territorial contribue à la sécurisation de nos approvisionnements.

C'est donc un plan d'investissement majeur qui doit être entrepris et accompagné. Les mesures 33 et 37 du PNACC pourraient être mobilisées à cette fin, mais leur libellé actuel ne permet pas d'évaluer leur adaptation à cette thématique particulière.

L'accès à l'eau pour les industries : Les industries déjà engagées dans la sobriété énergétique et d'utilisation de l'eau, ont aussi besoin d'un accès à une eau en quantité suffisante. Les industries de l'aval de la filière ont ainsi deux leviers pour optimiser la ressource en eau :

- La réutilisation d'eau non conventionnelle en substitution de l'eau potable.
- La valorisation des eaux utilisées par nos industries pour l'irrigation agricole, en alternative à l'eau prélevée en milieux naturels.

Dans tous les cas, au-delà des investissements nécessaires, les évolutions sont freinées par des contraintes réglementaires ou une insécurité réglementaire qui devra être prise en compte.

La simplification administrative, qui concerne ce point spécifique, devrait constituer une démarche générale, applicable à tous les maillons de la filière, pour donner aux acteurs la nécessaire agilité face aux évolutions climatiques. Le plan tel que présenté n'aborde pas ce point majeur.

Conclusion

L'interprofession céréalière est pleinement engagée dans l'adaptation des filières au changement climatique, comme elle s'investit également dans son atténuation.

A ce titre, elle salue l'initiative de la consultation sur le PNACC 3, les filières céréalières sont particulièrement concernées par les conséquences du changement climatique.

Certains points méritent une attention particulière :

- Une simplification administrative et un accès facilité aux moyens de production pour développer la production agricole, source de solutions pour les filières agro-alimentaires et les autres secteurs économiques confrontés aux enjeux du changement climatique.
- Un effort majeur de recherche-développement, de transfert et de formation auprès de tous les acteurs de la filière, seul à même de fédérer les compétences au niveau des enjeux.
- un vrai plan de transition et d'investissements accompagné par les pouvoirs publics à tous les maillons de la filière.
- une réelle simplification administrative, permettant aux industries d'investir en limitant les procédures, les recours, les délais d'instruction. La réactivité, l'agilité seront des atouts majeurs dans le nouveau contexte. Cette simplification et la levée de certains freins sont aussi nécessaires au stade de la production agricole.

Contact relations presse Intercéréales : mtoulet@intercereales.com